



Mise en recouvrement Cours minerve

Par **Virginia Mattarelli**, le **09/03/2015** à **23:27**

Bonjour,

J'ai lu une bonne partie des commentaires/réponses sur ce sujet, mais je n'ai trouvé personne dans ma situation ou je n'ai pas fait attention.

J'ai reçu hier une lettre de sorrec (société regionale de recouvrement) qui me réclame la somme de 1123,92€. Je ne sais pas quoi faire, eux mêmes sur leur site disent qu'on peut résilier mais ils n'acceptent pas quand on le demande!

J'ai eu il y a quelques temps un appel on m'a dit que ma demande de résiliation avait été rejetée hors je n'ai jamais reçu de réponse! Bref dois-je m'inquiéter de la mise en recouvrement ou pas? Je vis chez mon conjoint dans son logement de fonction et ça m'ennuierait qu'un de ces 4 un de ses collègues l'appelle pour lui dire qu'il y a un huissier pour moi. Ça me ronge et cause beaucoup de stress.

Merci d'avance pour vos réponses

Et navrée d'avance si des réponses ont déjà été données

Par **moisse**, le **10/03/2015** à **09:50**

Question déjà posée et réponse itou.

Les risques de poursuite sont faibles, mais non nuls.

Si on veut vivre dans la sérénité (voir l'ataraxie) on paie ses dettes ou on n'en souscrit pas.

Si on entend les contester on le fait.